

CINQ CENT SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION**Mercredi le 18 mars 2020**

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord tenue à huis clos le 18 mars 2020 à 14 heures, au lieu et heure ordinaires des sessions de ce Conseil, formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bruno Laroche, sont présents, Madame la mairesse, Messieurs les maires:

MEMBRES PRÉSENTS	MUNICIPALITÉS	DÉCRET NO 1214-2019 Décembre 2019	# VOIX Article 201 Décret constitution	# VOIX Article 202
Paul Germain	Prévost (V)	13 328	3	3
Xavier-Antoine Lalande	Saint-Colomban (V)	17 156	4	4
Bruno Laroche	Saint-Hippolyte (P)	9 886	2	2
Stéphane Maher	Saint-Jérôme (V)	78 839	16	8*
Louise Gallant	Sainte-Sophie (SD)	17 184	4	4
Total:		136 393	29	21

***Formule de calcul**

En vertu de l'article 202 de la LAU, le nombre de voix de la Ville de Saint-Jérôme se calcule comme suit :

- Pop. VSJ : 78 839 hab. / Pop. MRC : 136 393 = 57,8%
- 57,8% x 13 voix (total autres municipalités) = 7,5, soit : 8 voix

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Roger Hotte et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Josée Yelle sont également présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le préfet Bruno Laroche, après avoir constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte à 14 heures.

9988-20

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé séance tenante.

- **En y ajoutant les points :**

11.1 Autorisation de signatures – prêt et subvention de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

11.2 Report de la date de la vente pour non-paiement des taxes foncières.

ADOPTÉE

3. PROCÈS-VERBAL

9989-20

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 19 FÉVRIER 2020

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 19 février 2020, tel que présenté.

ADOPTÉE

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le Conseil des maires prend acte du bordereau de correspondance.

5. DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 ÉCHÉANCIER – RÉVISION DU PGMR

Le Conseil des maires prend acte de l'échéancier prévisionnel dans le cadre de la révision du plan de gestion des matières résiduelles.

9990-20

5.2 AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE D'ENGAGER DES DÉPENSES AU-DELÀ DE SA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

CONSIDÉRANT l'article 2 du règlement 241-10 autorisant la direction générale de la MRC à engager des dépenses pour un montant maximal de 20 000 \$;

CONSIDÉRANT que, vu son envergure, la construction de l'écocentre de Saint-Jérôme pourrait engendrer des dépenses excédant ce montant.

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

Et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général ou la directrice générale adjointe à engager des dépenses au-delà de leur compétence actuelle et ce, jusqu'à un montant maximal de 50 000 \$ dans le cadre de la construction de l'écocentre de Saint-Jérôme.

ADOPTÉE

9991-20

5.3 DEMANDE D'APPUI À LA MRC - PROJET DE RESTAURATION DES MILIEUX HUMIDES À SAINT-COLOMBAN

CONSIDÉRANT l'appel de projets dans le cadre du Programme d'aide financière de restauration et de création de milieux humides et hydriques du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban souhaite déposer un projet de restauration dans le cadre dudit appel de projets et requière l'appui de la MRC;

CONSIDÉRANT que ledit projet a fait l'objet de discussions au Conseil de la MRC.

Il est proposé par M. le maire Paul Germain

Et résolu unanimement :

Que le Conseil de la MRC donne son appui à la Ville de Saint-Colomban pour sa demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets du MELCC.

ADOPTÉE

9992-20 5.4 PROTOCOLE D'ENTENTE – PROJET D'ÉCLAIRAGE DE LA MAISON PRÉVOST

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

Et résolu unanimement d'autoriser le préfet et/ou le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer pour et au nom de la MRC de La Rivière-du-Nord un protocole d'entente relatif au projet d'éclairage de la Maison Prévost, ainsi que tous documents nécessaires en vue de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

9993-20 5.5 DEMANDE DE DISPENSE DU DIRECTEUR DU SERVICE D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT que la MRC de La Rivière-du-Nord a à son service exclusif, monsieur Sébastien Larouche, évaluateur agréé;

Il est proposé par M. le maire Paul Germain

Et résolu unanimement que la MRC de La Rivière-du-Nord se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de cet évaluateur agréé dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉE

6. GESTION FINANCIÈRE

9994-20 6.1 PRÉSENTATION DU REGISTRE DES COMPTES PAYÉS

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

Et résolu unanimement d'approuver la liste des "comptes payés" préparée en date du 26 février 2020, telle que présentée par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

9995-20 6.2 AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT NUMÉRO 336-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 324-19 – ÉCOCENTRE SAINT-JÉRÔME

M. le maire Xavier-Antoine Lalande donne avis de motion qu'il proposera lors d'une séance ultérieure, le règlement numéro 336-20 modifiant le règlement d'emprunt 324-19 – écocentre Saint-Jérôme.

Une demande de dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement a été signifiée.

9996-20 6.3 AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 337-20 – ÉCOCENTRES PRÉVOST ET SAINT-HIPPOLYTE

Mme la mairesse Louise Gallant donne avis de motion qu'elle proposera lors d'une séance ultérieure, le règlement d'emprunt numéro 337-20 – écocentres Prévost et Saint-Hippolyte.

Une demande de dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement a été signifiée.

7. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

7.1 RÈGLEMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX

9997-20 7.1.1 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME – RÈGLEMENT NUMÉRO 0309-444

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté le règlement numéro 0309-444 amendant le règlement numéro 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé, afin :

- de créer la zone H-2246.17 à même une partie de la zone H-2246.9, sur le lot 6 206 455 du cadastre du Québec;
- de créer la grille de spécifications de la zone H-2246.17 en y permettant exclusivement l'usage « habitations trifamiliales » et d'ajouter une disposition spécifique relative à l'aménagement des cases de stationnement;
- de retirer l'usage « « habitations trifamiliales » de la grille de la zone H-2246.9.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 0309-444 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 0309-444 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

9998-20

**7.1.2 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINT-COLOMBAN–
RÈGLEMENT NUMÉRO 600-2020-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
LOTISSEMENT 600**

Attendu que la Municipalité de Saint-Colomban a adopté le Règlement numéro 600-2020-11 amendant le Règlement de lotissement 600 afin d'ajuster la largeur des emprises de rue selon le type de rue.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 600-2020-11 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Paul Germain

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 600-2020-11 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

9999-20

**7.1.3 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – VILLE DE SAINT-COLOMBAN–
RÈGLEMENT NUMÉRO 3001-2020-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE 3001**

Attendu que la Ville de Saint-Colomban a adopté le Règlement numéro 3001-2020-09 amendant le Règlement de zonage 3001 afin de :

- Prévoir l'usage « ressources intermédiaires » au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q. chapitre S-4.2)* dans la zone H1-059;
- Agrandir la zone P-113 à partir de la zone H1-158.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 3001-2020-09 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 3001-2020-09 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

10000-20 **7.1.4** **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE –
RÈGLEMENT NUMÉRO 1289-2020**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Sophie a adopté le Règlement numéro 1289-2020 amendant le Règlement numéro 506-I relatif au zonage afin permettre les bâtiments modulaires temporaire dans le cadre d'un projet d'agrandissement d'un bâtiment principal pour les écoles primaires.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 1289-2020 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le Xavier-Antoine Lalande

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 1289-2020 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

10001-20 **8.1** **COMPOSITION DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT CONJOINT FLI-FLS**

CONSIDÉRANT que la MRC est responsable de la gestion du Fonds local d'investissement et du Fonds local de solidarité (FLI-FLS);

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC souhaite bénéficier de l'expertise d'un comité afin d'analyser les demandes d'aide financière dans le cadre du FLI-FLS;

CONSIDÉRANT que les recommandations (jointes aux présentes) de la direction générale, en regard de la composition dudit comité, ont fait l'objet de discussions au Conseil de la MRC.

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

Et résolu unanimement :

D'entériner la composition du comité d'investissement conjoint FLI-FLS, telle que présentée par la direction générale.

Comité d'investissement conjoint FLI-FLS	
Membres secteur socio-économique (4)	
Marc-André Caron, CSEESL	Économie sociale
Line Boucher, Vice-rectrice développement des affaires, UQO	Éducation/formation
Mélanie St-Onge, Trivium Avocats	Judiciaire/légal
David-Olivier Leduc, BDC	Investissement/bancaire
Membres secteur des affaires (3)	
John Tittel	Les Sentiers Cimetière Naturel, Prévost
Lisa Tupper	Gestess, Saint-Jérôme
À combler	
Membres délégués	
Chantal Bertrand	Fonds locaux de solidarité
Aurore Dumont	Ministère Économie et Innovation

ADOPTÉE

8.2 DÉPÔT – PROCESSUS DE CHEMINEMENT DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FLI/FLS

Le Conseil des maires prend acte du processus de cheminement des demandes d'aide financière dans le cadre du FLI-FLS.

9. ORGANISMES APPARENTÉS

10002-20 9.1 TAC RIVIÈRE-DU-NORD – NOMINATION D'OFFICIER DÉLÉGUÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

Et résolu unanimement de nommer à titre d'officier délégué à l'admission des personnes handicapées pour l'organisme TAC Rivière-du-Nord, Louise Bourgeois et comme substituts : France Chartrand et/ou Sylvie Raymond.

ADOPTÉE

10. DEMANDES À LA MRC

10003-20 10.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA FONDATION DE L'EAU RIVIÈRE DU NORD

ATTENDU QUE la MRC de La Rivière-du-Nord accuse réception d'une demande d'aide financière de la Fondation de l'eau rivière du Nord dans le cadre des activités du « Festival de pêche urbaine ».

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

Et résolu majoritairement que le Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord autorise une aide financière de SEPT MILLE CINQ CENTS DOLLARS (7 500 \$) pour le Festival de pêche urbaine qui se tiendra du 6 mai au 20 septembre 2020.

ADOPTÉE

11. AFFAIRES NOUVELLES

10004-20 11.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – PRÊT ET SUBVENTION DE LA FCM

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

Et résolu unanimement d'autoriser le préfet et/ou le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer pour et au nom de la MRC de La Rivière-du-Nord l'accord de prêt/subvention à intervenir avec la Fédération canadienne des municipalités pour l'optimisation des écocentres, ainsi que tous documents nécessaires en vue de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

10005-20 11.2 AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT NUMÉRO 338-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 5 CONCERNANT LE CHANGEMENT DE DATE DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR NON PAIEMENT D'IMPÔTS FONCIERS

Madame la mairesse Louise Gallant donne avis de motion qu'elle proposera lors d'une séance ultérieure, le règlement numéro 338-20 modifiant le règlement numéro 5 concernant le changement de date de la vente des immeubles pour non paiement d'impôts fonciers.

Une demande de dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement a été signifiée.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question.

10006-20 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement, à 14 heures 37, de lever la présente séance.

ADOPTÉE

Bruno Laroche, préfet

Roger Hotte, directeur général et
secrétaire-trésorier